

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/10/2025 - B2025/056721 - 2021 B 09015 - 821 543 626 - AB CONSTRUCTIONS

Comptes annuels

SAS AB CONSTRUCTIONS

46B chemin du Moulin Carron

69570 DARDILLY

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Siret : 82154362600021 - APE : 4399C-

SAS COFAGEST

26 rue Raspail
69600 OULLINS

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Etats financiers	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Soldes intermédiaires de gestion	6
2. Détail des comptes	7
Bilan détaillé	8
Compte de résultat détaillé	12
3. Annexes	15
Règles et méthodes comptables	16
Notes sur le bilan	18
4. Liasse fiscale	22



Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 17/07/2016, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS AB CONSTRUCTIONS relatifs à l'exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 17 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 872 372
Chiffre d'affaires	4 989 221
Résultat net comptable (Bénéfice)	12 172

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à OULLINS
Le 19/01/2024

Sébastien BELMONT
Expert comptable

Etats financiers

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	391 568	154 009	237 559	223 777
Autres immobilisations corporelles	26 450	24 754	1 696	4 162
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	7 403		7 403	7 506
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	425 420	178 763	246 658	235 445
Stocks				
Matières premières et autres approv.	25 559		25 559	40 892
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 336 332	3 484	1 332 848	1 402 962
Fournisseurs débiteurs	47 713		47 713	32 796
Personnel	9 555		9 555	2 239
Etat, Impôts sur les bénéfices				4 747
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	120 639		120 639	129 225
Autres créances	62 512		62 512	17 758
Divers				
Disponibilités	11 770		11 770	61 956
Charges constatées d'avance	15 119		15 119	4 048
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 629 198	3 484	1 625 714	1 696 623
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 054 618	182 246	1 872 372	1 932 068

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	1 042	1 042
Report à nouveau	236 133	218 972
Résultat de l'exercice	12 172	17 161
TOTAL CAPITAUX PROPRES	259 347	247 175
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	258 463	233 313
<i>Découverts et concours bancaires</i>	40 168	21 291
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	298 632	254 605
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	942 223	969 389
<i>Personnel</i>	10 611	15 021
<i>Organismes sociaux</i>	115 084	131 683
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	22	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	234 043	303 166
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	12 044	10 918
Dettes fiscales et sociales	371 804	460 787
Autres dettes	367	
TOTAL DETTES	1 613 025	1 684 892
TOTAL PASSIF	1 872 372	1 932 068

Détail des comptes



Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
215500 - Outillage industriel	391 567,89		391 567,89	310 951,81
281500 - Amortis. matériel et outillage		154 008,69	-154 008,69	-87 174,90
Installations techniques, matériel et outillage	391 567,89	154 008,69	237 559,20	223 776,91
218200 - Matériel de transport	23 174,76		23 174,76	23 174,76
218300 - Matériel de bureau	2 082,40		2 082,40	2 082,40
218310 - Matériel informatique	1 192,68		1 192,68	1 192,68
281820 - Amortis. matériel de transport		21 693,60	-21 693,60	-19 455,60
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		3 060,29	-3 060,29	-2 832,06
Autres immobilisations corporelles	26 449,84	24 753,89	1 695,95	4 162,18
Immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	7 402,57		7 402,57	7 505,59
Autres immobilisations financières	7 402,57		7 402,57	7 505,59
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	425 420,30	178 762,58	246 657,72	235 444,68
Stocks				
310000 - Stocks matières premières	25 558,69		25 558,69	40 891,71
Matières premières et autres approv.	25 558,69		25 558,69	40 891,71
Créances				
411000 - Clients	676 485,73		676 485,73	840 071,43
411700 - Clients - retenues de garantie	211 785,93		211 785,93	201 903,06
416000 - Clients douteux ou litigieux	4 180,22		4 180,22	4 180,22
418100 - Clients - factures à établir	443 880,00		443 880,00	360 290,93
491000 - Dépréciations comptes clients		3 483,52	-3 483,52	-3 483,52
Clients et comptes rattachés	1 336 331,88	3 483,52	1 332 848,36	1 402 962,12
401000 - Fournisseurs	47 713,35		47 713,35	32 795,92
Fournisseurs débiteurs	47 713,35		47 713,35	32 795,92
421000 - Personnel - rémunérations dues	6 488,45		6 488,45	954,33
425000 - Personnel - avances et acompte	3 066,21		3 066,21	1 285,00
Personnel	9 554,66		9 554,66	2 239,33
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices				4 747,00
Etat, Impôts sur les bénéfices				4 747,00
445620 - TVA déductible s/immobilisation				4 177,24
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sc	104 678,87		104 678,87	117 447,96
445662 - TVA déductible sur frais généra	2 504,23		2 504,23	
445860 - TVA sur factures non parvenues	13 455,74		13 455,74	7 600,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	120 638,84		120 638,84	129 225,20
455110 - C/C PHILIPPE ALEXANDRE				62,53
467710 - FACTOR- FONDS DE GARANT	62 511,56		62 511,56	17 695,34
Autres créances	62 511,56		62 511,56	17 757,87
Divers				
512000 - Crédit Mutuel				17 219,10
512300 - BANQUE POPULAIRE AURA	11 770,27		11 770,27	44 736,81
Disponibilités	11 770,27		11 770,27	61 955,91
486000 - Charges constatées d'avance	15 118,67		15 118,67	4 047,99
Charges constatées d'avance	15 118,67		15 118,67	4 047,99
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 629 197,92	3 483,52	1 625 714,40	1 696 623,05
COMPTES DE REGULARISATION				



Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
TOTAL ACTIF	2 054 618,22	182 246,10	1 872 372,12	1 932 067,73



Bilan détaillé

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
PASSIF		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	10 000,00	10 000,00
Capital social ou individuel	10 000,00	10 000,00
106100 - Réserve légale	1 042,48	1 042,48
Réserve légale	1 042,48	1 042,48
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	236 132,76	218 971,80
Report à nouveau	236 132,76	218 971,80
Résultat de l'exercice	12 171,73	17 160,96
TOTAL CAPITAUX PROPRES	259 346,97	247 175,24
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
164110 - Emprunt Matériel et équipement		453,08
164120 - PGE	120 838,72	160 557,86
164130 - Emprunt GRUE MDT 178	56 709,29	72 302,27
164140 - Pret professionnel 2023 05	80 915,24	
<i>Emprunts</i>	<i>258 463,25</i>	<i>233 313,21</i>
511200 - Chèques à encaisser	414,43	21 291,38
512000 - Crédit Mutuel	39 754,06	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>40 168,49</i>	<i>21 291,38</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	298 631,74	254 604,59
455200 - C/C BARRETO		111,84
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		111,84
401000 - Fournisseurs	816 228,67	883 488,97
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	125 994,45	85 900,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	942 223,12	969 388,97
421000 - Personnel - rémunérations dues	10 610,66	15 020,78
<i>Personnel</i>	<i>10 610,66</i>	<i>15 020,78</i>
431000 - Sécurité sociale	83 244,38	95 822,94
437200 - Caisse de retraite salariés- ARRCO	12 462,12	15 990,10
437210 - Prévoyance	2 955,76	4 688,37
437300 - AGIRC	141,99	414,51
437400 - Caisse de congés payés	12 671,78	12 026,32
437700 - Tickets restaurants	2 597,00	2 066,00
437800 - Mutuelle	1 011,03	674,41
<i>Organismes sociaux</i>	<i>115 084,06</i>	<i>131 682,65</i>
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	22,00	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	<i>22,00</i>	
445510 - TVA à décaisser	13 516,95	76 705,63
445710 - TVA collectée	139 863,53	159 729,50
445711 - TVA Collectée 20%	6 495,79	6 495,79
445750 - TVA Collectée 10%	186,58	186,58
445870 - TVA sur factures à établir	73 980,00	60 048,49
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>234 042,85</i>	<i>303 165,99</i>
442100 - Prélèvements à la source (IR)	80,58	453,12
447000 - Autres impôts taxes et verst. assim	5 966,55	5 966,55
448600 - Etat - autres charges à payer	5 997,00	4 498,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>12 044,13</i>	<i>10 917,67</i>
Dettes fiscales et sociales	371 803,70	460 787,09
411000 - Clients	215,64	
467700 - Opérations d'affacturage	150,95	
Autres dettes	366,59	

SAS AB CONSTRUCTIONS

Détail des comptes



Bilan détaillé

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
TOTAL DETTES	1 613 025,15	1 684 892,49
TOTAL PASSIF	1 872 372,12	1 932 067,73

Annexes



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB CONSTRUCTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 1 872 372 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 12 172 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	310 952	80 616		391 568
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	23 175			23 175
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 275			3 275
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	337 402	80 616		418 018
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 506	2 551	2 654	7 403
Immobilisations financières	7 506	2 551	2 654	7 403
ACTIF IMMOBILISE	344 907	83 167	2 654	425 420



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		80 616	2 551	83 167
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		80 616	2 551	83 167
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			2 654	2 654
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			2 654	2 654



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	87 175	66 834		154 009
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	19 456	2 238		21 694
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 832	228		3 060
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	109 463	69 300		178 763
ACTIF IMMOBILISE	109 463	69 300		178 763

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 3 484 euros.
 Cette dépréciation a été dotée entièrement cette année.



Notes sur le bilan

Provisions

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/09/2022	et clos le	31/08/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS AB CONSTRUCTIONS			
SIRET	8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
46B chemin du Moulin Carron		46B chemin du Moulin Carron	
69570 DARDILLY		69570 DARDILLY	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	26 220	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐				
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert	
Nom et coordonnées du prestataire :	ECF ☐ Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐
- du comptable : SAS COFAGEST 26 rue Raspail 69600 OULLINS Tél : 04.72.66.20.00	
- du conseil : Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné : Tél :	
- N° d'agrément :	

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SAS AB CONSTRUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		46B chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2 1		Néant		☐ *		
						Exercice N clos le, 31/08/2023		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC		
		Frais de développement *		CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		
		Fonds commercial (1)		AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO		
		Constructions		AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU		
		Immobilisations en cours		AV		AW		
		Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
		Autres participations		CU		CV		
		Créances rattachées à des participations		BB		BC		
		Autres titres immobilisés		BD		BE		
		Prêts		BF		BG		
		Autres immobilisations financières*		BH		BI		
	TOTAL (II)				BJ		BK	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		
		Autres créances (3)		BZ		CA		
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		
		Disponibilités		CF		CG		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		
	TOTAL (III)		CJ		CK			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS AB CONSTRUCTIONS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 042	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	236 132	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	12 171	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	259 346	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	298 631	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	942 223	
	Dettes fiscales et sociales			DY	371 803	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	366	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 613 025		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 872 372		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	1 429 113
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	40 168	

Désignation de l'entreprise **SAS AB CONSTRUCTIONS**

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2		KP		KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	310 951	KT	KU	80 616
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport*					KY	23 174	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	3 275	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	337 401	LO		LP	80 616
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
		Autres participations						8U		8V		8W
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières						IT	7 505	IU		IV	2 550	
TOTAL IV						LQ	7 505	LR		LS	2 550	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	344 907	ØH		ØJ	83 166	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW		IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	391 567	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	23 174	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	3 275	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY		NG		NH	418 017	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	2 653	2F	7 402	2G
	TOTAL IV				13		NJ	2 653	NK	7 402	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	2 653	ØL	425 420	ØM	

Exercice N clos le : 31/08/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale la fin de l’exercice [(col 1 – col. 2) – col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	87 174	QA	66 833	QB		QC	154 008
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	19 455	QI	2 238	QJ		QK	21 693
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 832	QM	228	QN		QO	3 060
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	109 462	QV	69 300	QW		QX	178 762
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	109 462	QP	69 300	QQ		QR	178 762

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net de amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL							NM					NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NO+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	3 483	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	3 483	TY	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 483	UB	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS										Néant ☐ *	
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------------------	--

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières			UT	7 402	UV		UW	7 402	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	4 180		4 180			
	Autres créances clients			UX	1 332 151		1 332 151			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)			ZI						
	Personnel et comptes rattachés			UY	9 554		9 554			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	120 638		120 638			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
		Divers		VP						
	Groupe et associés (2)			VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	110 224		110 224			
	Charges constatées d'avance			VS	15 118		15 118			
	TOTAUX			VT	1 599 271	VU	1 591 868	VV	7 402	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	40 168		40 168						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	258 463		74 551		183 911				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	942 223		942 223						
Personnel et comptes rattachés		8C	10 610		10 610						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	115 084		115 084						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	22		22						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	234 042		234 042						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 044		12 044						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	366		366						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 613 025	VZ	1 429 113		183 911				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	85 472	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	60 322	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/08/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 12 171

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	5 098
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	4 484	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	614		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	4 181
	Amendes et pénalités	WJ	4 181	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	4 769

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8
		– imposées au taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus-values nettes à court terme				WN
		– Plus-values soumises au régime des fusions				WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G I)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								YI
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3

TOTAL I WR 26 219

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	– imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
			– imposées au taux de 0 %	WH	
			– imposées au taux de 19%	WP	
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
			– imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		7X			

Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY
	Majoration d'amortissement*							XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF
		Zone franche urbaine -TE (art 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		
					Zone de revitalisation rurale (art 44 quindécies)	PC		
					Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		
					Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
					Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
					Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	Dont déduction exceptionnelle (art 39 <i>decies</i>)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 <i>decies</i> F)	YI	)	XG
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 <i>decies</i> A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 <i>decies</i> G)	YL		
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 <i>decies</i> B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 <i>decies</i> E)	YH		
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 <i>decies</i> C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 <i>decies</i> D)	YD					

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2
---	--	--	--	--	--	--	--	----

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II XH

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	26 219	
				déficit (II moins I)				XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL

SAS AB CONSTRUCTIONS

Exercice N

Montant

SAS AB CONSTRUCTIONS

Exercice N

Montant

Réduction d'impôt mécénat

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB CONSTRUCTIONS</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	YO
				ligne WI ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			
	Montant de la réintégration ou de la déduction			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB CONSTRUCTIONS</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	218 971	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	17 160			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	236 132			ZG	236 132				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	324 171		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	172 511			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	289 469			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	281 642			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	13 684			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	350 696			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 108 003			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	13 915			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	8 676			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	22 591			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	991 500			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	632 071			
DIVERS	— Montant brut des salaires *						ØB	604 931			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

D PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^❶ ou 12,8 %^❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)^❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)^❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❻
		À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AB CONSTRUCTIONS</u>	Néant ☒
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/09/2022 et clos le : 31/08/2023 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	23
Dont apprentis	YF	-
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 989 221
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	4 989 221

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	153
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	27 335
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	27 486

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 915 373
Variation négative des stocks	OQ	15 333
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	569 625
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 179
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 501 511

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 515 196
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 515 196
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	4 989 221
Effectifs au sens de la CVAE	EY	23
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 9 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 0 8 / 2 0 2 3
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1 (I)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

N° SIRET 8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie) 46B chemin du Moulin Carron

CODE POSTAL 69570 VILLE DARDILLY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ALEXANDRE Prénom(s) Philippe

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 00

Naissance : Date 08041975 N° Département 69 Commune LYON 01 Pays FRANCE

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique BARRETO Prénom(s) BRUNO

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 00

Naissance : Date 25051982 N° Département 99 Commune PEDRAGAO Pays PORTUGAL

Adresse : N° Voie 365 rue de vauxrenard

Code Postal 69400 Commune VILLEFRANCHE SUR SAONE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

N° SIRET 8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie) 46B chemin du Moulin Carron

CODE POSTAL 69570 VILLE DARDILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

AB CONSTRUCTIONS

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 365 Rue de Vauxrenard 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

821 543 626 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 FEVRIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 aout 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 aout 2023 à 12 172,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 172,00 euros
En totalité au compte AUTRES RESERVES	12 172,00 euros
Qui s'élève ainsi à 248304,00 euros	

L'Assemblée prend acte qu'aucune dividende n'a été versée par la Société au cours des trois derniers exercices.

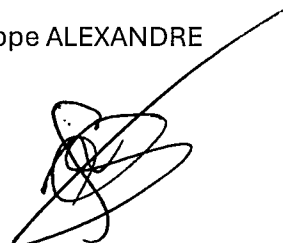
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Philippe ALEXANDRE



AB CONSTRUCTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 365 Rue de Vauxrenard 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
821 543 626 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 FEVRIER 2024

L'an 2024,
Le 23 FEVRIER,
A 18 HEURES,

Les associés de la société AB CONSTRUCTIONS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Philippe ALEXANDRE, titulaire de 5000 actions en pleine propriété,

Monsieur Bruno BARRETO, titulaire de 5000 actions en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ALEXANDRE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur BARRETO est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 AOÛT 2023,
- le rapport du Président sur l'activité de la Société,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos 31 AOUT 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par le Président.

Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018. Elle a cependant souhaité communiquer un certain nombre d'informations sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice à ses associés et le Président a en conséquence établi le rapport susvisé.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 AOUT 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que, au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a enregistré aucune dépense ou charge non déductible fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 AOUT 2023 à 12 172,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 172,00 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte AUTRES RESERVES	12 172,00 euros
---------------------------------------	-----------------

Qui s'élève ainsi à 248 304,00 euros.

L'Assemblée prend acte qu'aucune dividende n'a été versé par la Société au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve purement et simplement toutes les conventions de cette nature mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

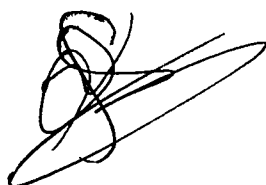
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Philippe ALEXANDRE



Le Secrétaire

Monsieur Bruno BARRETO

